

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/118/DEL/3.2**

**Séance du 7 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mai, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. BOSCHER Emmanuel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme ROCHE Karine par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 30/04/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES  
CADASTREES AB 160 ET AB 173**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que les parcelles cadastrées section AB 160 (collège des jésuites) et 173 (ancien lycées Anguier) ont été désaffectées par arrêté préfectoral du 30 décembre 2011 dans le cadre de la construction du nouveau lycée.

Il indique également que par délibération n° 2023/180/DEL/3.2 du 26 juillet 2023, le Conseil Municipal a donné son accord pour vendre ces bâtiments séparément ou en lots, recevoir les offres et engager des discussions et signer le compromis de vente à intervenir.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 076-217602556-20240507-2024118DEL-DE

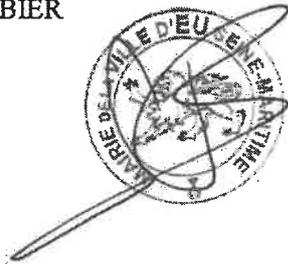
S<sup>2</sup>LO

Aussi, et afin de permettre la cession définitive de ces deux parcelles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au déclassement du domaine public des deux parcelles AB 160 et 173 (anciennement parcelles cadastrées AB731 et AB743).

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Julien VASSELIN